

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE de CASTELLANE
Fiche d'Inscription au Temps d'Activités Périscolaires (2016-2017)
Les vendredis de 13H30 à 16H30

Si vous souhaitez que votre enfant participe aux activités périscolaires, la fiche d'inscription suivante doit être impérativement retournée à la Mairie au plus tard le 17 août 2016

Nom de L'enfant : Prénom : Sexe : Classe :

Date de Naissance : Lieu :

Nom et prénom de la mère (ou responsable légale) :

Nom et prénom du père (ou responsable légal) :

Adresse :

Code postal : Localité :

N° TEL

(*) Mon enfant ne participera pas aux activités du temps périscolaire durant toute l'année scolaire.

Mon enfant participera aux activités du temps périscolaire.

Cochez (OUI ou NON) les périodes de l'année où vous autorisez ou n'autorisez pas votre enfant à participer aux activités périscolaires :

Période 1	Septembre-Octobre 2016
Période 2	Novembre-Décembre 2016
Période 3	Janvier-Février 2017
Période 4	Mars-Avril 2017
Période 5	Avril-Mai-Juin 2017
Période 6	Juin-Juillet 2017

	OUI

	NON

Attention ! Si en cours d'année vous souhaitez modifier l'inscription de votre enfant aux activités périscolaires, vous devez adresser un courrier à Monsieur le Maire, cette modification pourra vous être accordée, si le taux d'encadrement le permet, seulement pour la période suivante.

LES ACTIVITES : Les enfants bénéficieront de toutes les activités organisées pendant les 6 périodes. *Activités culturelles et artistiques (chant, bibliothèque, découverte du patrimoine, ...), activités sportives, rando, activités manuelles et créatives (arts visuels, atelier couture récup.) activités civiques (prévention routière, risques majeurs...).*

A - POUR LES ELEVES RELEVANT DU RAMASSAGE SCOLAIRE, en cas de non retour de ce document, la participation est considérée comme obligatoire.

B - POUR LES ELEVES NE RELEVANT PAS DU RAMASSAGE SCOLAIRE :

Si vous ne souhaitez pas inscrire votre enfant : cochez la case (*) mentionnée plus haut.

NB : si votre enfant qui ne relève pas du ramassage scolaire, participe aux activités périscolaires et reste à l'école : à partir de 16 h 30, il sera sous le régime de la garderie (tickets en vente à la mairie ou à l'école)

RAPPEL DU REGLEMENT :

Dans un souci d'organisation et de responsabilité, l'inscription de votre enfant constitue « un engagement ». L'enfant participant aux activités périscolaires, doit respecter ses camarades et les personnes

encadrant les animations. Il doit tenir compte des observations qui lui sont faites et faire preuve de citoyenneté (respect du matériel mis à disposition). Si l'enfant ne respecte pas ces règles élémentaires de vie en collectivité, un avertissement sera adressé aux parents. Dans un deuxième temps, si son attitude ne change pas, il sera suivi d'un renvoi temporaire ou définitif.

Je m'engage à ce que mon enfant vienne régulièrement, et selon son inscription, et à prévenir la mairie (04.92.83.60.07) ou l'école – service périscolaire- (04.92.83.77.34) en cas d'absence ponctuelle.

DROIT A L'IMAGE :

Je soussigné(e), père – mère - tuteur légal de l'enfant autorise la prise de vue ainsi que la diffusion d'images ou de bandes sonores, sur tous supports sur lesquels mon enfant ci-dessus pourrait figurer dans le cadre du Temps d'Activités Périscolaires.

N'autorise pas la diffusion d'images ou de bandes sonores de mon enfant-ci-dessus.

AUTORISATION PARENTALE EN CAS D'URGENCE MEDICALE :

Je, soussigné (e).....

Demeurant à

Père, mère, tuteur de l'enfant :autorise le responsable de l'activité à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions médicales (les parents étant toujours informés dans les meilleurs délais en cas d'incident). Je m'engage également à payer les frais de séjour incombant à la famille, les frais d'hospitalisation et d'opérations éventuels.

AUTORISATION DE SORTIE APRES LES ACTIVITES PERISCOLAIRES LE VENDREDI A 16H30 :

j'autorise mon enfant à quitter seul l'école à 16h30

je n'autorise pas mon enfant à quitter seul l'école à 16h30

Dans le cas où je n'autorise pas mon enfant à rentrer seul à son domicile, les personnes autres que ses parents ou tuteurs légaux, habilitées, et dûment mandatées par moi-même à venir les chercher seront :

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone(s)

Téléphones des personnes à joindre en cas d'urgence :

Domicile :..... Portable :

Téléphone professionnel (père) :

Téléphone professionnel (mère) :

Autres numéros :

Nom de ma compagnie d'assurance :

Contrat n° :

DEBUT DES ACTIVITES : VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2016 à 13h30

Date

Signature du (des) responsable(s)